



KOBO SPORT

L'ARCHITECTURE RÉGLEMENTAIRE : LES STATUTS DE LA FIFA

Module Visuel – Cours Devenir Agent FIFA : Édition 2026

K O B O S P O R T P L A Y B O O K

IDENTITÉ JURIDIQUE & PILIERS FONDAMENTAUX



Forme Légale :
Association
(**Droit suisse** - Art. 60+
du Code civil)

 Focus Examen

Siège Statutaire :
Zurich, Suisse
(Transférable uniquement
par le Congrès)



PROMOUVOIR :
Développer le football
(impact éducatif,
culturel, humanitaire).



ORGANISER :
Gérer en exclusivité les
compétitions
internationales.



RÉGULER :
Éditer les règles du
Football, Futsal, Beach
soccer et eFootball.



PROTÉGER :
Lutter contre la
corruption, le dopage, et
garantir l'inclusion.

ÉTHIQUE INFLEXIBLE & ARCHITECTURE DES MEMBRES

Panneau Gauche : Principes - Art. 3 & 4



Droits Humains : Respect strict des normes internationales.



Tolérance Zéro : Aucune discrimination (origine, sexe, religion, politique).



Neutralité : Indépendance politique et religieuse stricte.



Sanction : Suspension ou exclusion.

Panneau Droit : L'Escalier de l'Adhésion - Art. 11

Étape 3 : Adhérer à la FIFA
(Règle : 1 asso/pays.
Exception : 4 assos
britanniques).

Étape 2 : Adhérer à une
Confédération.

 **Focus Examen** :
Prérequis absolu

Étape 1 : Contrôler
l'organisation du
football dans son pays.

Droits/Devoirs (Art. 13/14) : Payer cotisation,
participer, rester indépendant.

LA TRIADE DU POUVOIR : ORGANES PRINCIPAUX

LE CONGRÈS

Le Législatif

Rôle : Instance suprême
(1 vote par association).

Pouvoirs : Adopte/Modifie
les statuts, élit le Président.

Fréquence :
Ordinaire (Annuel).

LE CONSEIL

Le Stratégique

Composition : 37 membres
(1 Prés. + 8 VP + 28 Membres).

Pouvoirs : Édite les
règlements (dont le **Règlement
des Agents - FFAR**).

Mandat : 4 ans
(Maximum 3 mandats).

LE PRÉSIDENT

Le Représentant

Rôle : Préside le Congrès
et le Conseil.

Vote : Aucune voix au
Congrès / Voix ordinaire
au Conseil.

Mandat : 4 ans
(Maximum 3 mandats).

L'EXÉCUTIF ET LE CONSULTATIF

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (L'Opérationnel)

- **Direction** : Dirigé par le Secrétaire Général (Mattias Grafström). Nommé par le Conseil.
- **Missions** : Administration courante, organisation des compétitions, exécution des contrats commerciaux.

LES 35 COMMISSIONS PERMANENTES (Le Consultatif)

- **Statut** : Rôle purement consultatif (conseillent le Conseil).
- **Exemples** : Finances, Arbitres, Joueurs, etc.
- **Organisation** : Membres nommés par le Conseil pour 4 ans.

LE SYSTÈME RÉPRESSIF : ORGANES JURIDICTIONNELS (ART. 44)

COMMISSION DE DISCIPLINE

Sanctionne :
Clubs, Joueurs,
Associations,
AGENTS 🇨🇭.

COMMISSION D'ÉTHIQUE

Structure : 2 Chambres
(Instruction & Jugement).

Traite : Manquements
éthiques de tous les
acteurs, y compris les
AGENTS 🇨🇭.

COMMISSION DE RECOURS

Rôle : Examine les
appels contre les
décisions disciplinaires
(si non définitives).

INDÉPENDANCE ABSOLUE : Membres élus par le Congrès pour 4 ans
(Max 3 mandats). Interdiction stricte d'appartenir à un autre organe FIFA.

LA PRATIQUE : LE TRIBUNAL DU FOOTBALL (ART. 48)

Résolution des Litiges :
Contrats internationaux,
litiges clubs/joueurs.

Statut du Joueur : Éligibilité,
changement d'association.

Cadre : Régulé par les
Règles de procédure
(Édition Janvier 2026).

Pouvoir : Capacité de
prononcer des sanctions
(Statuts & Code
disciplinaire).

Gouvernance : Membres
nommés par le Conseil.

CHAMBRE DES AGENTS :
Litiges impliquant les agents. 🚨

L'ULTIME RECOURS : TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Étape 1 : Épuisement total des voies de recours internes FIFA.



DÉLAI STRICT DE 21 JOURS

Étape 3 : Arbitrage au TAS (Lausanne, Suisse - Droit suisse supplétif).



Les Règles d'Or (Art. 50 & 51)

- **Effet Suspensif :** Aucun (sauf décision contraire).
- **Interdiction Absolue :** Saisine des tribunaux ordinaires **strictement interdite** (y compris pour les Agents).
- **Incompétence du TAS :** Violations des Lois du Jeu, Suspensions $\leq$ 4 matches ou $\leq$ 3 mois.

SYNTHÈSE : L'AGENT DANS LA MATRICE FIFA



L'ÉCHIQUIER MONDIAL : JOUEURS & CONFÉDÉRATIONS

L'Éligibilité du Joueur - RSTJ

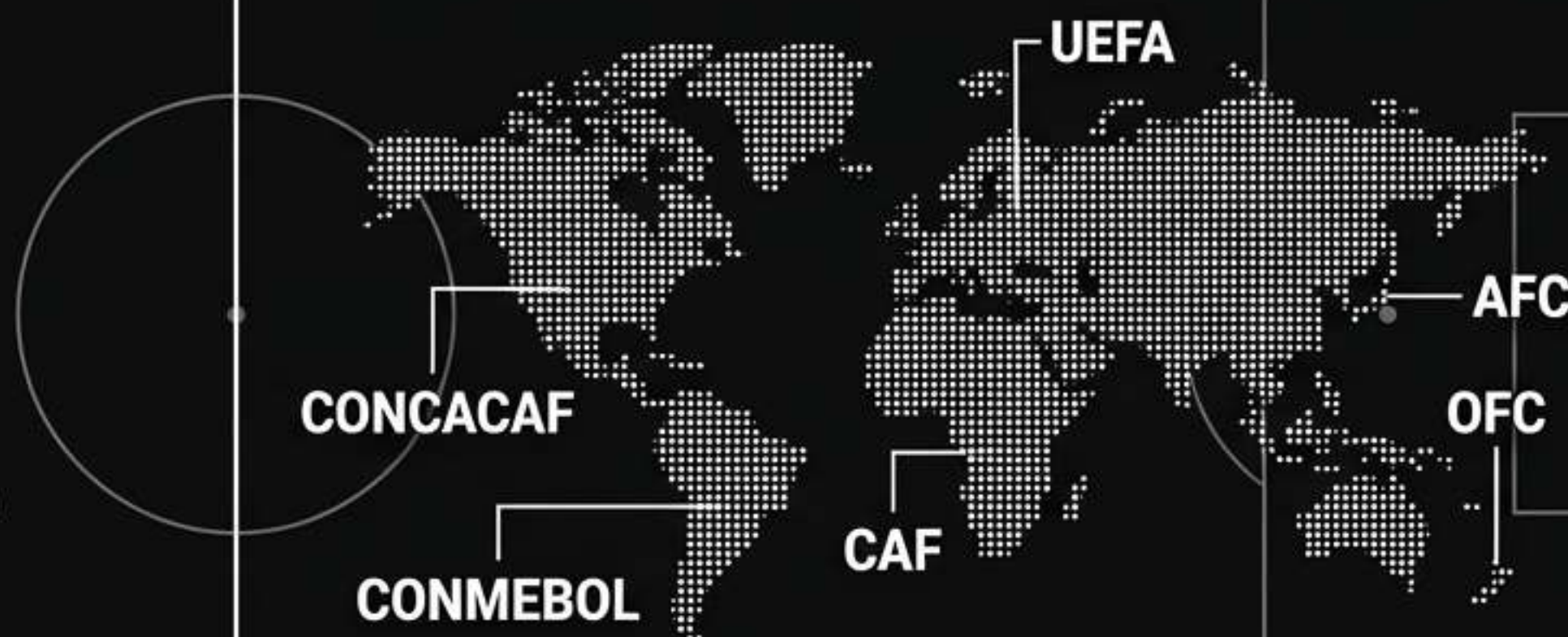
183 

Principe : Nationalité permanente.

La Règle des 183 Jours :  Présence physique de 183 jours sur 12 mois requise pour valider 1 an de résidence.

Changement d'Association : 1 seule fois possible (Géré par le Tribunal du Football).
Ex: Interdit si > 3 matches A joués.

Les 6 Confédérations - Art. 22



Coupe du Monde (Art. 61) : Vote par le Congrès.
Une Confédération ayant hébergé la CM est bloquée pour les 2 éditions suivantes.

FONCTIONNEMENT DU CONGRÈS : LES PIÈGES DU VOTE

MODALITÉS DE SCRUTIN



Élections = Scrutin Secret obligatoire.



Autres Décisions = Main levée ou électronique (Jamais secret).

 **Le vote par procuration est strictement interdit.**

LES MATHÉMATIQUES DE L'EXAMEN

1 Majorité Simple (>50%)

Basée uniquement sur les **suffrages valablement exprimés**. (Abstentions et votes blancs sont ignorés).

2 Majorité Absolue (>50%)

Basée sur le **nombre total d'associations présentes** ayant le droit de vote (Ex: Pour modifier les statuts).

3 Majorité des 3/4

Requise pour suspendre un membre.

L'ANTISÈCHE DE L'EXAMEN : LES CHIFFRES CLÉS

21

Jours pour saisir le TAS après réception d'une décision.

37

Membres composant le Conseil de la FIFA.

183

Jours de présence physique pour valider 1 an de résidence.

10000\$

Plafond annuel maximum de la cotisation des membres.

4

Années pour la durée d'un mandat ET de l'exercice financier.

3

Limite maximale absolue du nombre de mandats.

KOBO SPORT

Fin du Module 8 & 9.

Vous maîtrisez l'architecture statutaire de la FIFA.

Prochaine étape : Maîtrise opérationnelle avec le Règlement sur les Agents de la FIFA (FFAR).

Bonne préparation à l'examen 2026.